



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 30216

## Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les difficultés d'accès pour certaines familles modestes aux diagnostics psychopédagogiques et au suivi des enfants présentant des troubles du comportement et des difficultés scolaires. Les prestations psychologiques ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale sauf le cas où elles sont dispensées par l'institution publique. Or, dans ce dernier cas, l'affluence est telle que l'attente peut prendre jusqu'à six à huit mois pour obtenir un rendez-vous pour un bilan psychopédagogique. Dans ces conditions, rien ne peut être fait pour diminuer les symptômes à temps, éviter un redoublement, ou s'opposer utilement à l'échec scolaire. C'est pourquoi il lui demande dans quelle mesure une aide à l'accès aux soins psychologiques à destination des familles aux revenus modestes est envisageable et si des mesures vont être prises pour permettre un accueil plus rapide des enfants dans les institutions publiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30216

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3078